

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 50 000 € : 10 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 2000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 50 000 € et 99 000 € : 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 100 000 € et 149 000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 150 000 € et 199 000 € : 5,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 200 000 € et 299 000 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 300 000 € et 499 000 € : 4,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 500 000 € : 4 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

30 € TTC.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur

4 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire

4 € TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 1,5 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 1,5 € TTC par m² de surface habitable.

Société LUCAS IMMOBILIER, SARL au capital de 1000 € - Siège social : 14 Place de l'église 29340 Riec-sur-Bélon - RCS 29000 Quimper n° 899522452 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI29032021000000008 délivrée par CCI MBO

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES pour l'activité
TRANSACTIONS.

